
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement

tenue le mardi 4 septembre 2018 à 19 h 30

777, boul. Marcel-Laurin

CA18 08 0462

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 4 septembre 2018, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Le conseiller d'arrondissement : Jacques Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Cybèle Kahalé, agissant à titre de secrétaire-substitut.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA18 08 0463

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 septembre 2018.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 septembre 2018.

ADOPTÉ.

CA18 08 0464

Soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2018.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2018 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA18 08 0465

Première période de questions du public, de 19h55 à 20h20

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame Manon Fatter, 2-660, rue Saint-Germain (intervenante #1):

Travaux de réfection de la rue Ouimet ne sont pas complétés. Ils ont débuté depuis plus de 2 mois. Pourquoi les résidents n'ont pas été informés de la durée et de la raison de ces travaux ? Nous subissons plusieurs inconvénients dus à la poussière, la dénivellation de la chaussée entraînant des dommages aux voitures, chute d'un arbre, etc.

Manque de planification et de respect. Suggère d'accorder des permis de stationnement temporaire sur une rue adjacente.

Réponse (Alan DeSousa) : certaines mesures ont été prises, à la suite de plaintes, pour ralentir la circulation. Délai dû en partie afin de donner suite à une demande de l'école Katimavik. Le Directeur des Travaux publics sera en mesure de compléter les informations.

Monsieur David Betito, 2018, rue Veniard (intervenant #2) :

1. Dépose 4 documents.
2. Intersection boulevard Thimens et Marcel-Laurin. La voie de gauche tourne dans la voie centrale, voudrait des lignes.
3. Bibliothèque du Boisé. Stationnement pour les personnes à mobilité réduite est loin de l'entrée. Suggère un arrêt sur le boulevard Thimens, à la sortie du stationnement pour sortir en direction est.

Réponse (Alan DeSousa) : concept de design.

4. Rue Veniard. Déchets de son voisin, montre un des documents déposés (photos à diverses dates). Les déchets n'ont pas bougé depuis 7 jours.

Réponse (Alan DeSousa) : ce sujet sera soumis aux inspecteurs.

(pour documents originaux, voir CP-014 à la Gestion intégrée des documents)

Madame Josette Lincourt 2-1490, rue du Painter Circle (intervenante #3) :

Bris de tuyau sur sa rue. Coupure d'eau le 23 août, plus avis d'ébullition d'eau. A appelé le 311. Les avis n'ont pas été levés. Ne savait plus quoi faire.

Réponse (Alan DeSousa) : On va voir la nécessité de transmettre un avis quand l'eau est adéquate. Le 311 a donné l'info générale.

Rue de Londres. Des arbres sont plantés en-dessous des fils.

CA18 08 0466

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1184500014) :

CONSIDÉRANT	que le 7 septembre 2001, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à l'unanimité une résolution désignant le 21 septembre de chaque année la <i>Journée internationale de la Paix</i> dans le but d'offrir au monde entier l'occasion d'observer une journée de « paix et non-violence », durant laquelle toutes les nations et tous les peuples sont invités à cesser les hostilités;
CONSIDÉRANT	que nous croyons que cette journée constitue une occasion privilégiée de souligner et de célébrer la cohabitation pacifique des citoyens de Saint-Laurent;
Considérant	que Saint-Laurent s'est donné pour mission expresse d'inciter ses citoyens à continuer de prendre une part active au maintien de la paix et de l'harmonie de notre communauté;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la journée du 21 septembre, Journée internationale de la Paix.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce quatrième jour de septembre de l'année deux mille dix-huit.

CA18 08 0467

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1184500015) :

CONSIDÉRANT	que le 22 septembre a été désigné Journée internationale « En ville sans ma voiture ! » et que ce sont quelque 2000 villes à travers le monde qui prennent part à cette journée thématique ;
CONSIDÉRANT	que Saint-Laurent reconnaît l'importance de faire la promotion des transports collectifs et des solutions de rechange à l'auto-solo et de réduire les impacts négatifs de la circulation automobile dans le but de préserver la qualité de vie des citoyens ;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la journée du 22 septembre, Journée Internationale « En ville sans ma voiture ! » et incite les citoyens de Saint-Laurent à prendre part à cette activité.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce quatrième jour de septembre de l'année deux mille dix-huit.

CA18 08 0468

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1184500016) :

- ATTENDU QUE la culture constitue un facteur d'identité important pour Saint-Laurent et pour la qualité de vie de ses citoyens ;
- ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;
- ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;
- ATTENDU QUE Saint-Laurent a déjà manifesté, par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;
- ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;
- ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame les 28, 29 et 30 septembre 2018 Journées de la culture à Saint-Laurent dans le but de manifester de façon tangible l'attachement que notre communauté porte à la culture.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce quatrième jour de septembre de l'année deux mille dix-huit.

CA18 08 0469

Soumis sommaire décisionnel numéro 1187220001 relatif à la signature du projet de convention entre l'arrondissement de Saint-Laurent et les YMCA du Québec et à l'octroi d'une contribution financière pour le projet C-Vert 2018-2019.

ATTENDU que depuis 2009, le Conseil d'arrondissement autorise un partenariat entre lui et les YMCA du Québec, le Secrétaire à la Jeunesse du Québec, la Fondation de la famille Claudine et Stephan Bronfman et d'autres partenaires;

ATTENDU l'importance accordée au projet C-Vert par l'Arrondissement, qui se reflète par le soutien continu de l'Éco-quartier de Saint-Laurent qui offre sa collaboration aux divers projets proposés par les jeunes eux-mêmes;

ATTENDU que la contribution financière de l'Arrondissement au projet C-Vert est justifiée par la portée éducative et mobilisatrice auprès des jeunes d'un groupe d'âge où peu d'initiatives environnementales sont entreprises;

ATTENDU que le projet C-Vert permet l'action locale bénévole des jeunes et incite leur implication et leur engagement à relever des défis au sein de la communauté;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un soutien financier de 15 000 \$ aux YMCA du Québec pour la réalisation de son projet annuel C-Vert, édition 2018-2019;
- 2.- D'autoriser la signature du projet de convention entre l'arrondissement de Saint-Laurent et YMCA du Québec;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0470

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183679017 relatif à une dépense pour la caractérisation et la disposition des terres d'excavation des travaux publics pour 2018.

ATTENDU les ententes cadres avec Englobe Corp. (entente 1229286), Recyclage Notre-Dame inc. (entente 1225134) et Groupe Akifer inc. (entente 1197934) pour la disposition des terres d'excavation;

ATTENDU que l'arrondissement ne dispose pas des ressources pour assurer toutes les opérations de transport des sols vers un lieu d'élimination ou de remblayage autorisé;

ATTENDU que le budget initial prévu sera dépassé, des piles de terres avec un haut taux de contamination ayant été entreposées et leur disposition étant plus dispendieuse;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 60 000 \$ en faveur de Englobe Corp. (entente 1229286), Recyclage Notre-Dame inc. (entente 1225134) et Groupe Akifer inc. (entente 1197934) pour la caractérisation et la disposition des terres d'excavation provenant de la cour du bâtiment des travaux publics pour l'année 2018.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0471

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183679016 relatif à l'octroi d'un contrat pour la location, sur base horaire, de trois (3) chargeurs sur roues avec opérateurs servant aux opérations de déneigement pour deux saisons hivernales (automne 2018 à printemps 2020) - Soumission 18-16993.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Groupe Imog inc.	238 573,13 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme Groupe Imog inc. le contrat pour la location, sur base horaire, de trois (3) chargeurs sur roues avec opérateurs servant aux opérations de déneigement pour deux saisons hivernales (automne 2018 à printemps 2020), aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 238 573,13 \$, sous la supervision de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0472

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184378030 relatif à l'octroi d'un contrat pour des travaux de réfection du terrain de basketball au parc Chamberland - Soumission 18-022.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Les entreprises Ventec inc.	131 174,98 \$
Motexa inc.	149 588,22 \$
Pavage des Moulins inc.	151 169,13 \$
Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)	188 984,41 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme Les entreprises Ventec inc. , plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réfection du terrain de basketball au parc Chamberland, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 131 174,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 18-022.
- 2.- D'autoriser une dépense de 131 174,98 \$, pour les travaux.
- 3.- D'autoriser une dépense de 13 117,50 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences.
4. D'imputer ces dépenses selon les informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0473

Soumis sommaire décisionnel numéro 1182565002 recommandant au Comité exécutif d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre de la construction d'un nouveau stationnement d'un bâtiment industriel situé au 3400 rue Raymond-Lasnier (lot 4 345 046).

ATTENDU que la réalisation des travaux doit respecter les normes et règlements en vigueur de la Ville de Montréal, pour permettre le raccordement au réseau municipal au niveau de l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU que les travaux doivent être réalisés conformément aux directives du Service de l'eau de la Ville de Montréal;

ATTENDU que la Direction de l'épuration des eaux usées (DÉEU), prend en charge la suite du processus avec le MDDELCC pour l'obtention de son autorisation en vertu de l'article 32 et que l'étude de conformité est complétée;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De recommander au Comité exécutif d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre de la construction d'un nouveau stationnement d'un bâtiment industriel situé au 3400 rue Raymond-Lasnier.

ADOPTÉ.

CA18 08 0474

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186879009 relatif à un soutien financier au Musée des maîtres et artisans du Québec pour l'année 2018.

ATTENDU que le Musée des maîtres et artisans du Québec (MMAQ) est un organisme reconnu par l'arrondissement et constitue, par le fait même, un partenaire majeur en matière de culture;

ATTENDU qu'en soutenant financièrement le MMAQ, l'arrondissement contribue à faciliter l'accès à la culture et à favoriser la participation des citoyens à la vie culturelle;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- 1.- D'accorder un soutien financier de 85 000 \$ au Musée des Maîtres et Artisans du Québec pour l'année 2018;
- 2.- D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer le protocole d'entente qui s'y rattache;
- 3.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0475

Soumis sommaire décisionnel numéro 1186879010 accordant un soutien financier à l'organisme à but non lucratif Kolab, pour la réalisation d'une œuvre sur les cinq chaises longues bordant les jeux d'eau du parc Poirier.

ATTENDU que dans son Plan local de développement culturel 2018-2021, l'Arrondissement met en vedette l'art mural;

ATTENDU que l'Arrondissement souhaite donner un mandat à l'organisme Kolab pour la création et la réalisation d'une œuvre sur les cinq chaises longues en ciment qui bordent les jeux d'eau du parc Poirier;

ATTENDU le Plan local de développement culturel 2018-2021 de l'Arrondissement visant à faire de la culture une dimension essentielle du développement durable du territoire;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1. D'accorder un soutien financier à l'organisme non lucratif Kolab totalisant la somme de 5 288,85 \$ pour la réalisation d'une œuvre sur les cinq chaises longues bordant les jeux d'eau du parc Poirier;
2. D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0476

Soumis sommaire décisionnel numéro 1183058016 visant à offrir à la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge l'exécution de certains travaux relatifs aux pistes cyclables sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU le calendrier de réalisation de projets d'aménagement de voies cyclables pour 2018, 2019 et 2020, tel que convenu le 16 novembre 2017, entre l'Arrondissement et des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT);

ATTENDU que, de tous les projets proposés, seul celui de la rue Frederick-Banting a été retenu pour 2018 en raison d'une surcharge dans la programmation des projets à réaliser;

ATTENDU que, l'Arrondissement offre au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge l'exécution de certains travaux relatifs aux pistes cyclables;

ATTENDU l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'offrir, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, à la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge l'exécution de certains travaux relatifs aux pistes cyclables sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

CA18 08 0477

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1183984011).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 2 et le 30 août 2018, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA18 08 0478

Soumis sommaire décisionnel numéro 1180664007 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'autoriser les dépenses pour lesquelles une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, ont participé aux événements suivants :

Conférence de M. Philippe Rainville, PDG de ADM (Aéroport de Montréal), le 11 septembre 2018 dans le cadre de la série <i>Nos Experts</i> du Conseil des infrastructures concernant le projet d'expansion de l'aéroport de Montréal-Trudeau. Un billet pour M. DeSousa.	160,97 \$
Cérémonie de reconnaissance du Programme Partenaires dans la protection du climat de la Fédération canadienne des municipalités et de L'ICLEI. L'arrondissement de Saint-Laurent recevra une reconnaissance pour la réalisation de l'Étape 4 sur 5 Étapes. Le Mercredi 26 septembre 2018 à Magog. Remboursement des frais de kilométrage de M. DeSousa.	154.28 \$

2.- D'imputer les dépenses selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA18 08 0479

Le règlement numéro RCA06-08-0020-11 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1184152005).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 7 août 2018, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA06-08-0020-11 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels.

ADOPTÉ.

CA18 08 0480

Le règlement numéro RCA06-08-0020-12 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1186322001).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 7 août 2018, la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA06-08-0020-12 modifiant le règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels.

ADOPTÉ.

CA18 08 0481

Le règlement numéro RCA08-08-0001-111 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1187602002).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 7 août 2018, le conseiller Jacques Cohen a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-111 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA18 08 0482

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-112 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1187154003).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-112 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 24 septembre 2018, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA18 08 0483

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-113 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1187154004).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-113 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 24 septembre 2018, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA18 08 0484

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184893022 relatif à la titularisation d'un employé col bleu à la Section du Centre des loisirs et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste de préposé à l'entretien sports et loisirs est devenu vacant dans cette section, à la suite d'un départ définitif;

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner la titularisation de monsieur Juan Montenegro (matricule 10003366), dans la fonction de préposé à l'entretien – sports et loisirs, à la Section du Centre des loisirs et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (poste : 61056 - emploi : 600470 - Centre d'opération 304726) à compter du 8 septembre 2018.

ADOPTÉ.

CA18 08 0485

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184893024 relatif à une nomination à poste d'agent du cadre bâti à la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'agent du cadre bâti à la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;

ATTENDU l'affichage effectué du 13 au 20 août 2018 (SLA-18-VACA-782930-1) sous la juridiction du Service central des ressources humaines;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer monsieur Francis Laporte (matricule 100191789) au poste d'agent du cadre bâti (emploi : 782930 - poste : 76615 – SBA : 326922) à la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à compter du 8 septembre 2018, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA18 08 0486

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184893025 relatif à l'abolition d'un poste temporaire de conseiller en gestion des ressources financières et à la création d'un poste permanent de conseiller en gestion des ressources financières, à la Division des ressources financières et matérielles de la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU l'analyse des besoins de la Division des ressources financières et matérielles, la stabilisation et l'importance de bâtir une équipe performante au niveau stratégique, et ce, plus particulièrement en menant à terme des dossiers complexes ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'abolir le poste temporaire de conseiller en gestion des ressources financières (poste: 69670, emploi: 345210) et, en contrepartie, de créer un poste permanent de conseiller en gestion des ressources financières (emploi 345210) à la Division des ressources financières et matérielles de la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement Saint-Laurent;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'abolir le poste temporaire de conseiller en gestion des ressources financières (poste : 69670, emploi : 345210 – SBA : 308085) à la Division des ressources financières et matérielles de la Direction des services administratifs et du greffe ;

- 2.- De créer un poste permanent de conseiller en gestion des ressources financières (emploi : 345210 - SBA : 326718) à la Division des ressources financières et matérielles de la Direction des services administratifs et du greffe.

ADOPTÉ.

CA18 08 0487

Soumis sommaire décisionnel numéro 1184893023 relatif à l'abolition d'un poste temporaire de conseiller en ressources humaines et à la création d'un poste permanent de conseiller en ressources humaines, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU l'analyse des besoins de la Division des ressources humaines, la stabilisation et l'importance de bâtir une équipe performante au niveau stratégique, et ce, plus particulièrement en menant à terme des dossiers complexes ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'abolir le poste temporaire de conseiller en ressources humaines (poste: 75038, emploi: 211480) et, en contrepartie, de créer un poste permanent de conseiller en ressources humaines (emploi 211480) à la Division des ressources humaines, Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement Saint-Laurent;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'abolir le poste temporaire de conseiller en ressources humaines (poste : 75038, emploi : 211480 – SBA : XX8600) à la Division des ressources humaines, Direction des services administratifs et du greffe ;
- 2.- De créer un poste permanent de conseiller en ressources humaines (emploi : 211480 - SBA : 326710) à la Division des ressources humaines, Direction des services administratifs et du greffe.

ADOPTÉ.

CA18 08 0488A

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 20h45

Les dossiers suivants sont soumis à la présente séance :

- Le conseiller Francesco Miele souhaite une bonne rentrée scolaire à tous les étudiants et offre ses vœux pour les Fêtes juives.
- Le conseiller Aref Salem énumère les activités suivantes:
 - visite de l'Impact au Complexe sportif le 6 septembre;
 - 5e anniversaire de la Bibliothèque du Boisé le 15 septembre;
 - Mission « monarques » le 16 septembre;
 - Parking day le 21 septembre;
 - Course Saint-Laurent le 29 septembre;
 - Souligne la présence de monsieur Daniel Simon qui agit à titre de Directeur des services administratifs et du greffe par intérim et souligne également l'anniversaire de monsieur Maurice Cohen, conseiller récemment retraité de l'arrondissement.
- Le conseiller Jacques Cohen rappelle de respecter la signalisation près des écoles . Mentionne que le 10 septembre se tiendra la Course Terry Fox au parc du Bois-Franc et le que 20 septembre, il y aura une cérémonie au parc Beaudet pour le Jour de la Terre. Il offre également ses vœux pour les Fêtes juives.
- Le maire Alan DeSousa offre ses meilleurs vœux à la communauté juive. Remercie le député Jean-Marc Fournier et souhaite bonne chance à tous les candidats en vue des élections provinciales.

CA18 08 0488B

ATTENDU que monsieur Jean-Marc Fournier est élu pour la première fois en 1994, dans la circonscription de Châteauguay, et qu'il a fait partie pendant près de 25 ans de la politique active québécoise;

ATTENDU que, réélu en 1998, 2003 et 2007 il a occupé les fonctions de ministre des Affaires municipales; du Sport et du Loisir; de l'Éducation, du Loisir et du Sport; du Revenu et ministre responsable de la Réforme parlementaire;

ATTENDU qu'il est nommé ministre de la Justice et ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information en août 2010;

ATTENDU qu'il est ensuite élu député de la circonscription de Saint-Laurent en septembre 2010, puis réélu aux élections de septembre 2012, alors qu'il occupe les fonctions de Chef de l'opposition officielle;

ATTENDU que, suite à sa réélection en avril 2014, en plus d'être leader parlementaire, il est ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne;

ATTENDU que, durant ses années comme député de la circonscription de Saint-Laurent, il a activement représenté des citoyens engagés et encouragé une diversité culturelle dynamique et des entrepreneurs aguerris;

ATTENDU que les relations de monsieur Jean-Marc Fournier avec les représentants de l'arrondissement de Saint-Laurent ont toujours été empreintes d'un grand esprit de collaboration et de respect mutuel;

ATTENDU que le conseil souhaite saluer le dévouement et l'engagement de monsieur Jean-Marc Fournier et le remercier pour toutes ces années;

Proposé par le maire Alan DeSousa

Appuyé par tous les autres membres du Conseil, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De remercier chaleureusement monsieur Jean-Marc Fournier pour son dévouement et son engagement comme député de la circonscription de Saint-Laurent.

ADOPTÉ

CA18 08 0489

Deuxième période de questions du public débute à 21 h 00

Aucune question n'a été posée

CA18 08 0490

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 21h00.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire-substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 octobre 2018.
